

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 12 février 2016

1. Contrat avenir
2. Jobs d'été 2016
3. Rapport d'activité 2015 de la C.C.P.N
4. Travaux 2016
5. Information sur la fusion entre la C.C.P.N et la C.C.C.M
6. Etat des restes à réaliser
7. Liste des marchés 2015
8. Divers

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude - Mme TALAGA Joëlle - M. GERARD Michel - M. MATZ Jean-Pierre -
M. MULLER Serge - Melle PICQ Anne-Louise - M. BIEGEL Fernand - M. PENNERAD
Pascal - Melle WEINACKER Angèle - M. CLAMME André - Mme WEBER Denise

Absents excusés : M. MONTALBANO Jean-Pierre - Mme DE GOBBI Sarah - M. SENSER
Gérard

Procurations : M. MONTALBANO Jean-Pierre a donné procuration à M. BIEGEL Fernand
Mme DE GOBBI Sarah a donné procuration à M. DERU Claude
M. SENSER Gérard a donné procuration à M. CLAMME André

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance. Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire.

1° Contrat avenir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au départ de l'ouvrier communal, il est à nouveau possible de recourir au recrutement d'un contrat avenir pour exercer les fonctions d'adjoint technique à raison de 35 heures par semaine

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an reconductible jusqu'à trois ans maximum à compter du 15 février 2016.

L'Etat prendra en charge 75 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minimale.

Le Maire propose au Conseil Municipal, le recrutement d'un emploi d'avenir pour les fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée de un an reconductible jusqu'à trois ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu la loi n° 2012-1189 du 31 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;
- Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;
- Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide pour les emplois d'avenir ;

DECIDE :

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Voix pour : 15

2° Jobs d'été 2016

Deux garçons et trois filles de 17 ans sont concernés pour les jobs d'été de cette année. Les jeunes travailleront du lundi au vendredi pendant 2 semaines sur la base de 20h/semaine.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération, et demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination des agents non titulaires et toutes les dispositions nécessaires auprès du Centre de Gestion.

Voix pour : 15

3° Rapport d'activité 2015 de la C.C.P.N

M. le Maire rapporte

En exécution des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, reproduit ci-après :

« Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

Le Conseil Municipal de la Commune a pris acte du rapport d'activité 2015 de la Communauté de communes du Pays Naborien.

Voix pour : 15

4° Travaux 2016

- Le projet principal 2016 sera la réhabilitation d'une maison en 2 logements et 1 atelier communal.
Le permis a été déposé le 18 janvier 2016.
Actuellement, nous travaillons sur le dossier d'appel d'offre.
Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés.
- Les travaux de mise en conformité de la mairie seront réalisés cette année. Nous sommes obligés de suivre le planning proposé à la DDT à savoir : la mairie en 2016, l'église en 2017 et le club house en 2018.
- Des devis concernant les chaudières de l'école et du logement presbytère ont été demandés.
- Un devis concernant la surélévation du toit du garage du foyer va être demandé.
- Travaux sur les espaces verts des impasses Bully-les-mines et Rouffiac
- Travaux sur l'escalier qui mène à l'orgue
- Achats de trois horloges astronomiques
- Etude de la circulation milieu du village.

5° Information sur la fusion entre la C.C.P.N et la C.C.C.M

Après les délibérations de toutes les communes pour la 15 décembre 2015, la CDCI a examiné ces délibérations et a acté la fusion entre la C.C.P.N et le C.C.C.M.

Des dérogations ont été formulées par le président de la C.C.P.N et le représentant de la C.C.C.M.

La prochaine réunion est prévue le 21 mars 2016.

6° Etat des restes à réaliser 2015

Monsieur le Maire expose que le montant des restes à réaliser en section d'investissement est déterminé à partir de la comptabilité engagée.

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Ainsi, il convient, pour assurer les dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter est de 60 000 € (compte 2138 – Autres constructions)

7° Liste des marchés 2015

Conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics, et en application de l'arrêté du 10 mars 2009, une personne publique doit publier chaque année la liste des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services réalisés.

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés intervenus durant l'exercice 2015.

MARCHES 2015	DATE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T
MARCHES DES 4 000 € HT à 19 999,99 € HT			
RAVALEMENT DE FACADE – ENDUIT EXTERIEUR BATIMENT ECOLE	27/03/2015	SPI PEINTURE 57600 FREYMING-MERLEBACH	13 771,90 € H.T
MENUISERIE EXTERIEURE PVC BATIMENT ECOLE	27/03/2015	FENETRES SCHMITT 57450 THEDING	16 155,00 € H.T
MARCHES DES 20 000 € HT à 89 999,99 € HT			
CREATION D'UN JARDIN PEDAGOGIQUE – AMENAGEMENT DE LA COUR			63 702,62 € H.T
Lot : Maçonnerie	10/04/2015	BATI TP 57730 LACHAMBRE	18 213,80 € H.T
Lot : Serrurerie	10/04/2015	GHIA 57600 BETTING	7 829,50 € H.T
Lot Charpente –couverture - zinguerie	10/04/2015	MENUISERIE RUCHO SIPPEL 57730 ALTVILLER	37 659,32 € H.T

8° Divers

- Le 3 mars 2016, la Française de l'énergie viendra faire une présentation au Conseil Municipal sur le projet de forage de Lachambre
- Les 9 et 10 juillet 2016, l'A.S.C.A fêtera ses 30 ans.
- Le 29 avril, Monsieur FRIGERIO fera un exposé sur l'avion U.S qui s'est écrasé dans la forêt des Saints.
- Concernant les peintures de l'église, une réunion est prévue avant lancement des travaux entre la commune et le conseil de fabrique pour une inspection du bâtiment.
- Monsieur BINKUS souhaite faire connaître le « rolling piste » aux élèves des écoles primaires du regroupement LACHAMBRE-ALTVILLER, ainsi qu'aux enfants d'Altviller pendant les vacances scolaires.

ALTVILLER le 12 février 2016

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques

Numéro	Objet de la délibération	Page
1	Contrat avenir	1
2	Jobs d'été 2016	2
3	Rapport d'activité 2015 de la C.C.P.N	2
4	Travaux 2016	3
5	Information sur la fusion entre la C.C.P.N et la C.C.C.M	3
6	Etat des restes à réaliser	3
7	Liste des marchés 2015	3
8	Divers	4

Emargements

M. BALLEVRE Jean-Jacques	M. DERU Claude	M. CLAMME André
Mme TALAGA Joëlle	M. BIEGEL Fernand	Mme DE GOBBI Sarah a donné procuration à DERU Claude
M. GERARD Michel	M. MATZ Jean-Pierre	M. MONTALBANO Jean-Pierre a donné procuration à M. BIEGEL Fernand
M. MULLER Serge	M. PENNERAD Pascal	Melle PICQ Anne-Louise
M. SENSER Gérard a donné procuration à M. CLAMME André	Melle WEINACKER Angèle	Mme WEBER Denise